

Image not found or type unknown



Desolidarisation d'un credit voiture

Par **franck**, le **26/04/2010** à **18:42**

Bonjour,
j'aimerais pouvoir me desolidariser du credit voiture que nous avons fait avec mon ex copine aux 2 noms, mais l'organisme de credit refuse totalement malgre les lettres meme si mon ex copine arrive a elle toute seule a meme pas 30 % d'endettement. que faire?

Par **HUDEJU**, le **26/04/2010** à **19:00**

Bonjour

L'idéal serait de vendre le véhicule pour solder le crédit , car vous êtes coemprunteur .

qui a gardé le véhicule ?

Par **franck**, le **27/04/2010** à **18:23**

merci de votre réponse,
c'est mon ex copine qui a gardé la voiture, qui paye le crédit et l'assurance ainsi que les frais du véhicule. Mais elle ne veut pas la vendre et la carte grise est à mon nom seulement.
existerait-il pas une solution simple pour se desolidariser du credit.

Par **HUDEJU**, le **27/04/2010** à **18:39**

Bonjour

le problème c'est la carte grise est un titre de police et non un titre de propriété , seule facture fait foi , tout dépend quel nom figure sur la facture , si c'est aux deux noms , vous en possédez 50/50 .

Il est impossible de se désolidariser du crédit sans le solder . Le plus simple est de saisir le juge de proximité le plus proche de votre domicile pour trouver un arrangement équitable .

Par **franck**, le **27/04/2010** à **18:56**

bonjour,

la facture est à mon nom aussi mais je lui laisse la voiture mais je voudrais me désolidariser pour éviter d'avoir une épée de damocles sur la tête durant la durée du crédit.